



## Pour un nouveau financement alternatif de la Sécurité Sociale

Depuis de nombreuses années, le système de Sécurité Sociale des salariés voit ses dépenses augmenter et ses recettes se rétrécir. En effet, il supporte de plus en plus le coût de la solidarité pour les non assurés. Son budget est mis à contribution dans le cadre de politiques d'emploi à l'égard de groupes cibles mais aussi dans le cadre de politiques visant au simple maintien de la compétitivité des entreprises (réductions généralisées de cotisations patronales). Enfin, le financement alternatif mis en place par le gouvernement fédéral se contracte au fil des ans et ne permet plus de faire face correctement aux besoins de la population.

Il s'en suit que, depuis 2004, un déficit abyssal d'environ 1 500 millions d'euros par année, doit être comblé. En 2005 et 2006, un subside exceptionnel a permis de joindre les deux bouts et le gouvernement fédéral s'est engagé à poursuivre cette subvention exceptionnelle jusqu'au bout de la législature. Cela signifie donc qu'à partir de 2007, il faudra, à nouveau, renégocier, comme pour le financement alternatif qui doit être revoté à chaque nouvel exercice budgétaire. Tout dépendra alors des forces en présence sur l'échiquier politique ainsi que de leur volonté profonde de maintenir une sécurité sociale pour tous. Aussi, il est certain que les fédérations patronales reprendront en cœur leur plainte pour une nouvelle diminution des cotisations patronales. Si elles sont entendues, le manque de financement pourrait s'élargir un peu plus. Enfin, pour 2007, le bureau du plan prévoit un déficit budgétaire de plus de 1% à politique inchangée. Il est dès lors fort à parier que des tensions au sein du gouvernement fédéral se feront jour et que certains réclameront le retour à une politique d'austérité budgétaire. Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons attendre les bras croisés. Les risques sont trop importants de voir sacrifier une partie de notre sécurité sociale. C'est dans ce sens, que nous demandons qu'une large réflexion soit menée afin d'asseoir le financement de la sécurité sociale sur des bases stables et sérieuses et que nous proposons une piste de financement.

Depuis quelques temps, il est à la mode de réduire le coût du travail afin de rester (ou de redevenir, dit le banc patronal) compétitif face à nos trois principaux pays clients et fournisseurs que sont l'Allemagne, la France et les Pays-Bas. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les réductions généralisées de charges patronales. Cela étant, la BNB fait, à juste titre, remarquer que ces réductions ne peuvent rendre un avantage comparatif que si elles sont de plus grandes ampleurs que celles décrétées par nos trois pays voisins et c'est là que le bas blesse. En effet, une concurrence fiscale et parafiscale s'est désormais installée entre Etats européens. Elle ne nous permet pas de rattraper notre retard en terme de coût salarial à supposer qu'il y ait eu un réel retard. Elle permet par contre d'abaisser le montant des cotisations dans tous les pays et met de ce fait le budget des systèmes de sécurité sociale en difficulté. A titre indicatif, rien que pour 2004, le bureau fédéral du plan estime les réductions de cotisations à 4,304 milliards d'euros. Ce chiffre ne tient pas compte des autres aides à l'emploi qui sont, elles aussi, mises à charge de la sécurité sociale et ce sans l'avis des partenaires sociaux.

Pourtant les résultats se font toujours attendre. Ces dernières années ont été marquées par une faible progression en termes d'emploi. Entre la fin 1999 et la fin 2002, seulement 33 000 emplois ont été créés en Belgique dans le secteur privé. Ces mesures sont loin d'être un succès. Elles ont, par contre, affaibli notre sécurité sociale.

Vu son inefficacité, il serait logique de faire marche arrière c'est-à-dire de rehausser les cotisations patronales. Nous préférons toutefois nous orienter vers une solution plus originale. Notre idée serait de faire participer les entreprises mais de manière différenciée selon les secteurs d'activité. Ainsi les secteurs dits laboristiques, qui emploient relativement beaucoup de main d'œuvre, seraient proportionnellement épargnés.

Nous proposons que cette nouvelle participation favorise d'autant plus les entreprises laboristiques que les entreprises capitalistiques. Actuellement, les entreprises qui emploient beaucoup de main d'œuvre sont pénalisées par un coût du travail élevé alors que les entreprises qui ont remplacé leur main d'œuvre par des machines ne contribuent pas ou peu au financement de notre sécurité sociale. Il n'est pas équitable – ni souhaitable pour les travailleurs – de poursuivre ou de renforcer un tel régime de faveur qui disqualifie les entreprises créatrices d'emplois. Il est vrai que les réductions généralisées de cotisations patronales octroyées par travailleur éliminent une partie de ce désavantage. Cela n'est cependant pas suffisant pour que les entreprises participent activement à une réelle politique de plein emploi.

En effet, comme la FEB se plaît à le rappeler, l'emploi ne se décrète pas. Une entreprise engage lorsqu'elle a un marché, lorsque cet emploi est rentable. Plutôt que de diminuer le coût du travail, n'est-il dès lors pas préférable de faire en sorte qu'il y ait suffisamment de marchés sur lesquels les entreprises belges peuvent se développer. Cela fait des années que nous ne cessons de le répéter : la compétitivité n'est pas uniquement un problème de coût du travail, il en va aussi de la compétence et de l'ardeur des managers, commerciaux, et chercheurs. Cette nouvelle participation ne va donc pas amputer la compétitivité de nos entreprises. Elle entamera, par contre, faiblement leur rentabilité dans le cas où une entreprise se laisse vivre sur ces acquis.

Nous nous inscrivons dès lors en faux contre la célèbre phrase d'Helmut Schmidt : « les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain ». Si cette affirmation a pu être vérifiée par le passé, elle ne l'est plus maintenant, les actionnaires s'étant accaparés une part non négligeable pour ne pas dire parfois déraisonnable. Le profit des entreprises ne doit probablement plus être un objectif à favoriser. Il est préférable de se concentrer sur les investissements et plus particulièrement sur la recherche et développement. Notre proposition de contribution pourrait être considérée comme décourageante pour les investissements. Probablement faudrait-il faire la différence entre d'une part, les investissements de remplacement et les investissements en outils et, d'autre part, les investissements en recherche et développement qu'il faut encourager par tous les moyens. Ainsi, pourrait-on concevoir, à côté de notre nouvelle contribution qui va toucher plus lourdement les investissements qu'ils ne sont pour l'instant, un incitant – pas nécessairement fiscal – à l'investissement en recherche et développement. Notre proposition doit donc être accompagnée d'un réel effort en matière de recherche et développement.

Concrètement nous proposons d'imposer le chiffre d'affaires de l'entreprise sur base de l'inverse d'un coefficient laboristique sectoriel (CIs) et d'un taux « t ». La formule prend donc cette forme :

$$CA (70) \times [(1 - CIs) / 100] \times t$$

Le coefficient laboristique sectoriel (CIs) correspond au ratio des frais de personnel (62) sur la valeur ajoutée. Il est calculé sur base des données globalisées de toutes les entreprises d'un même secteur économique.

Cette contribution a un gros avantage : celui de toucher principalement les secteurs les plus capitalistiques (du moins pour les entreprises qui doivent remplir un schéma complet). Son calcul est extrêmement simple<sup>1</sup>. Aussi, cette contribution aurait un effet dissuasif sur la sous-traitance. En effet, si une entreprise externalise son personnel, les frais de personnel se contractent plus rapidement que la valeur ajoutée et le pourcentage de la contribution augmente mécaniquement.

---

<sup>1</sup> Sa simplicité de calcul pourrait même la rendre applicable au cas par cas.

A l'intérieur du compte de résultat, la contribution touche donc principalement les amortissements, les provisions et les autres charges d'exploitation. Elle ne touche pas, ni les charges financières, ni les charges exceptionnelles. On ne peut donc nous reprocher de toucher deux fois un même investissement (amortissements et intérêts sur emprunt).

Au niveau des produits du compte de résultat, seul le CA est visé. C'est vraisemblablement un manque au niveau de notre approche. Certaines entreprises dégagent, en effet, des ressources importantes du poste « autres produits d'exploitation ». En prenant l'ensemble des produits d'exploitation, on éviterait des évasions, qui pourraient être importantes, de notre assiette fiscale. A la limite, la prise en compte du résultat financier c'est-à-dire produits moins charges, pourrait aussi être un plus. Cependant, il est relativement rare que le résultat financier soit positif. Ce n'est sans doute pas un manquement grave que de ne pas le comptabiliser.

A l'état brut et avec un taux « t » de 1%, cette contribution rapporterait environ 1 845 millions € en terme annuel rien que pour les entreprises qui doivent remplir un schéma comptable complet. Quoi qu'il en soit, il est utile de faire remarquer que le taux de la taxe varie faiblement entre les secteurs. Même dans les secteurs touchés plus durement par la nouvelle contribution, on ne peut sérieusement parler d'un désavantage compétitif insurmontable.

Nous pensons cependant qu'il n'est pas utile de percevoir un tel taux. Nous avons dès lors réalisé des calculs sur base de plusieurs hypothèses :

- Ne paient la contribution que les secteurs pour lesquels le ratio frais de personnel sur la valeur ajoutée est inférieur ou égal à 100%.
- Un taux de taxe réduit à 0,80%.
- Des planchers et des plafonds de 0,15%, de part et d'autre de la moyenne, réduisant la progressivité.

La première hypothèse accroît le produit de la contribution d'à peine plus d'un million €.

La deuxième hypothèse ramène le produit de la contribution à 1 476 millions €.

Pour la troisième hypothèse, on considère que le produit de la contribution ne peut pas valoir moins de 0,18% du CA ni plus de 0,48% du CA. Elle rapporte alors environ 1 466 millions €.

Dans une économie mondialisée et donc libérale, il est difficile de maintenir des instruments de solidarité. Ceux-ci sont vus tels des obstacles qu'il faut réduire, voire éliminer, afin de ne pas engendrer des distorsions de concurrence et de permettre une allocation efficace des ressources. La théorie économique est cependant nettement contredite par la réalité. Plus la mondialisation avance et plus des distorsions apparaissent sans pour autant garantir la moindre efficacité dans l'allocation des ressources. Il faut donc des règles pour encadrer ce mouvement de mondialisation et ce d'autant plus que la différence de niveau et de qualité de vie – ce qui sous-entend des salaires et des conditions de travail – est impressionnante entre les populations des pays se livrant à la bataille de la concurrence.

Cette nouvelle contribution, telle que nous la proposons, va d'emblée se heurter aux lobbies patronaux. Ceux-ci voudront démontrer qu'une nouvelle fois, les syndicats n'ont rien compris au contexte de mondialisation et que leur proposition ne va que miner la compétitivité des entreprises belges et que décourager l'investissement alors que la Belgique et surtout la Wallonie sont déjà en manque criant d'investissements tant privés que publics. C'est le perpétuel et agaçant chantage à l'emploi des employeurs.

Il est dès lors important de garder à l'esprit que si nous voulons mettre en place une telle contribution c'est uniquement pour **garantir la viabilité de la sécurité sociale des travailleurs**. Nous voulons éviter qu'à l'avenir, le gouvernement fédéral, soit ne prélève de nouvelles contributions sur le dos des citoyens, soit ne réduise les prestations de la sécurité sociale à l'égard des citoyens c'est-à-dire ne réduise leur salaire différé.

La proposition que nous faisons a l'avantage d'être simple à calculer et à comprendre, de pouvoir s'appliquer facilement sur une assiette bien connue. Elle permet de combler le trou récurrent du budget de la sécurité sociale, mais pourrait être étendue au-delà.

Actuellement, les 1 500 millions € de financement alternatif sont payés par l'Etat avec l'argent de tous les contribuables. Nous ne proposons ni plus ni moins qu'un rééquilibrage à l'avantage des salariés qui pourraient, dès lors, relancer la consommation intérieure.

Enfin, elle constitue un rattrapage au moins partiel des cadeaux sociaux octroyés un peu trop généreusement et sur base de considérations fortement idéologiques aux entreprises et ce d'autant que les résultats des mesures sont bien décevants.